

Direction du Contrôle du Spectre

Service Régional d'Aix-Marseille

Rapport de mesures

Brouillage du radar météo sur la région d'Aléria (2B)

Rédacteur : SR Aix-Marseille

Référence du dossier :
MTO 02B 14 0001

Date d'édition : 15 juillet 2014



Sommaire

1	OBJET DE L'INTERVENTION.....	3
2	INTERVENTION	3
	CONDITIONS DE MESURES :	3
	POINT DE MESURES :	3
3	RESULTATS	5
4	CONCLUSIONS	7

1 Objet de l'intervention

Suite à la demande d'instruction en brouillage de Météo France en date du 11 avril 2014 concernant un radar situé sur la commune d'Aléria (2B), une équipe technique du service régional d'Aix-en-Provence est intervenue les 20 et 21 juin 2014 afin de constater, identifier et localiser si possible l'origine de la perturbation signalée sur la fréquence 2802 MHz et décrite comme aléatoire dans un azimut proche de 100°.

2 Intervention

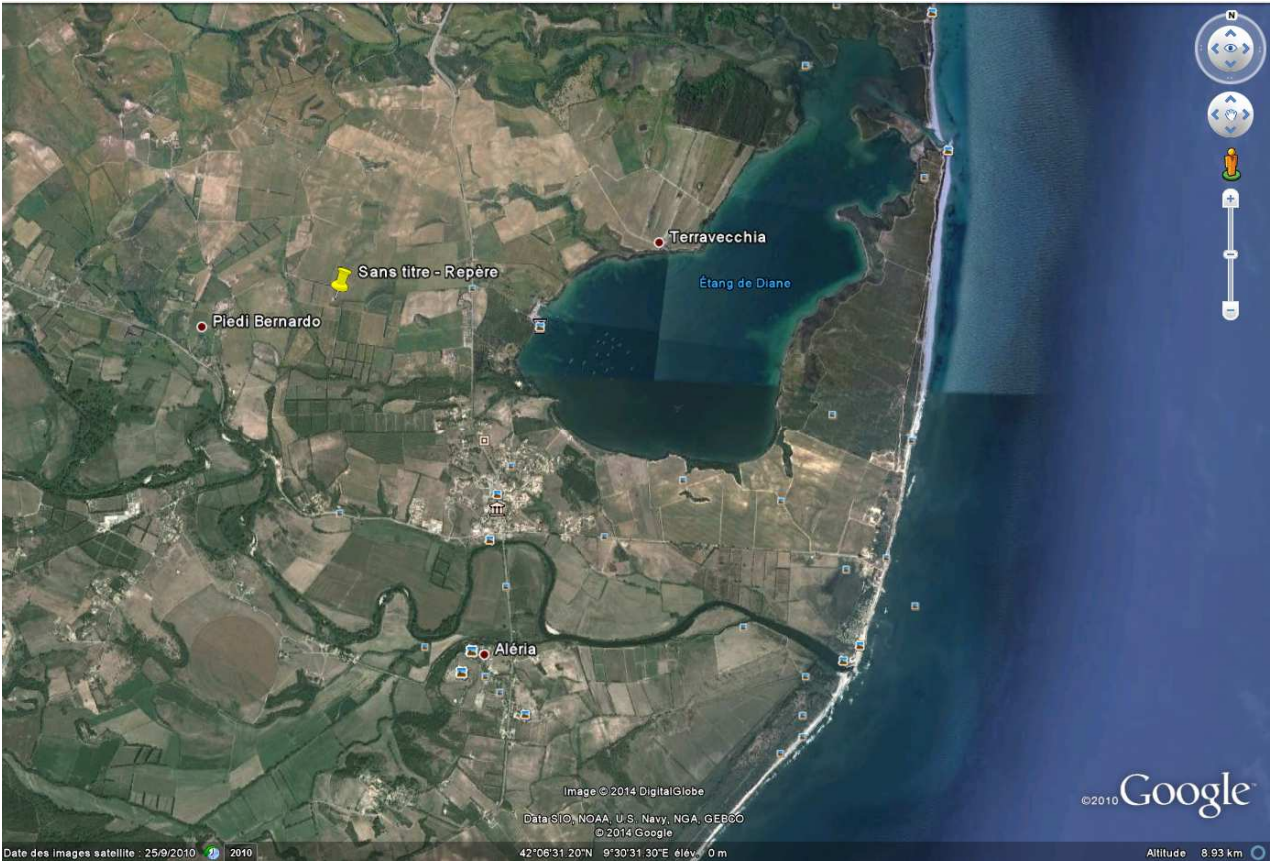
Conditions de mesures :

Type	Modèle	Marque	Remarques
Analyseur de spectre	MS2726C	ANRITSU	
Antenne			Radar de Météo France

Point de mesures :

Le point de mesures choisi est le site du radar sur la commune d'Aléria.

Commune :	Aléria	Latitude :	42°07'47" N
Emplacement :	site radar Météo France	Longitude :	009°29'48" E
Environnement :	dégagé	Météo :	ensoleillé

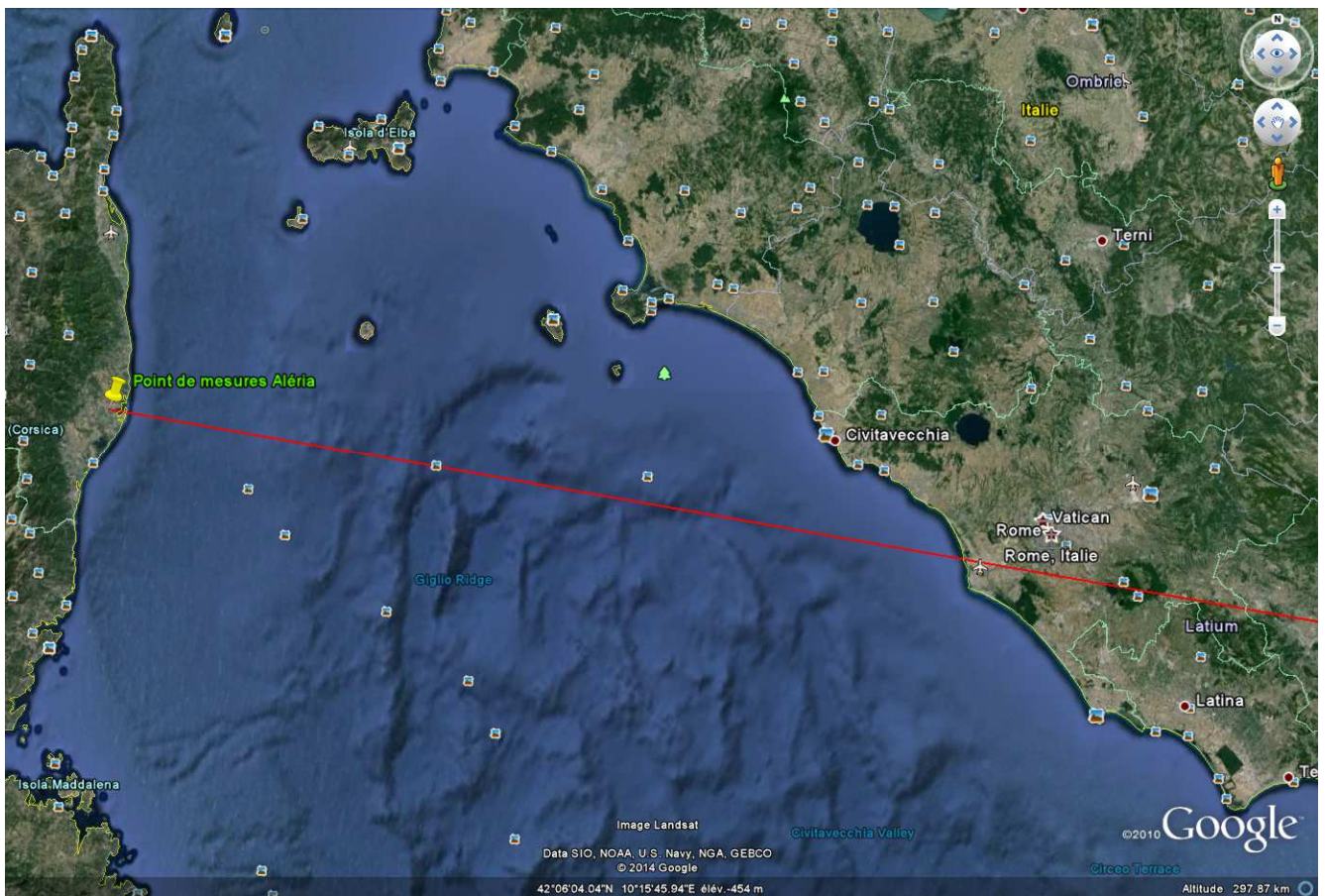


3 Résultats

Ce brouillage, non permanent, n'a pas été constaté durant toute la matinée du 20 juin 2014 mais seulement l'après-midi lors d'une **légère période de propagation**.

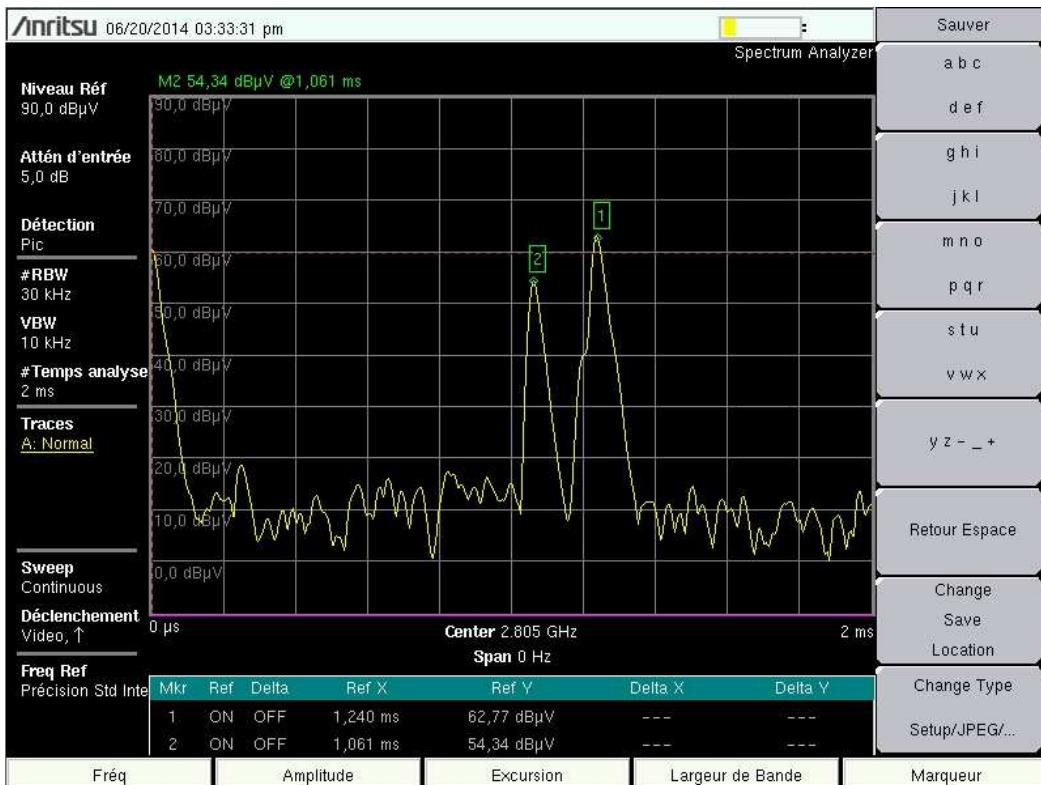
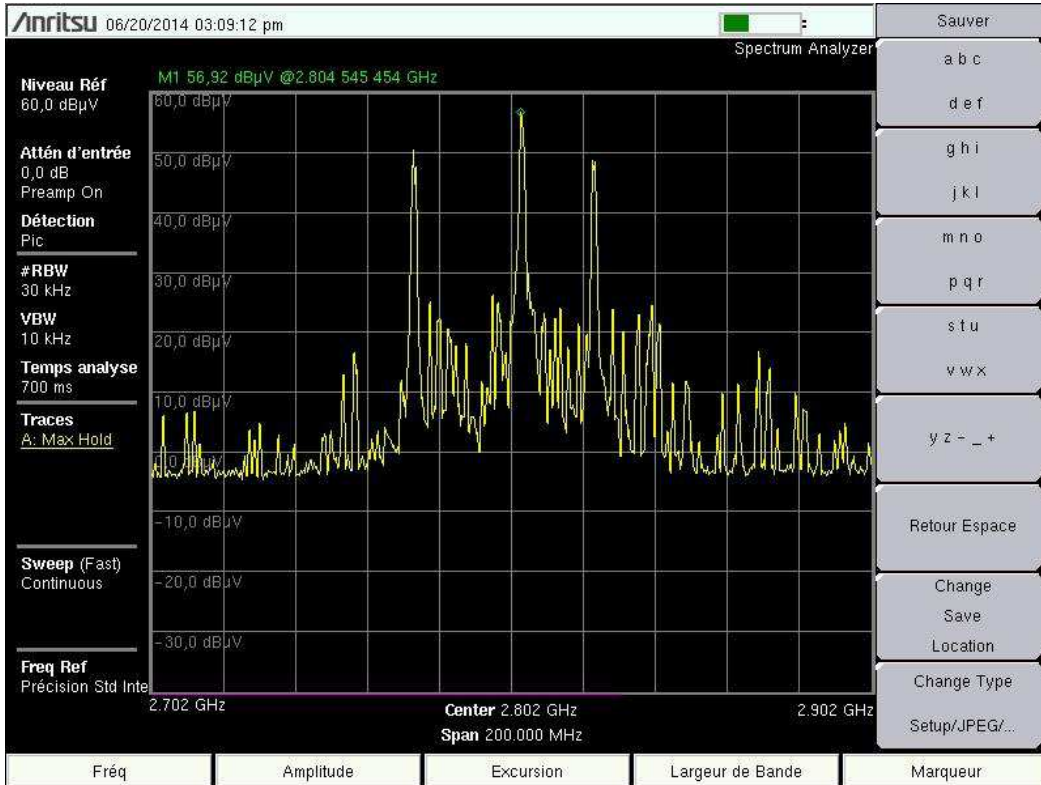
Les relevés sont réalisés en utilisant dans la chaîne de mesures l'antenne du plaignant afin de bénéficier de son gain très conséquent (43 dB) et orientée dans l'azimut 098°.

L'Azimut 98° correspond à la région de Latium.



Commentaires :

Il est constaté plusieurs sources d'émission de type impulsionnelle dans l'azimut 098° en provenance de la région de Rome (cf.graphes ci-dessous).



4 Conclusions

L'équipe technique du service régional d'Aix-Marseille a fait les constats suivants :

- La fréquence utilisée par Météo France est brouillée par un rayonnement non essentiel d'un radar italien situé dans l'azimut de la région romaine.
- Ce brouillage, non permanent, n'a pas été constaté durant toute la matinée du 20 juin 2014 mais seulement l'après-midi lors d'une **légère période de propagation**.

Cette perturbation constatée est la conséquence directe de périodes de propagation exceptionnelle, et est classée sans suite.